



Serge Vautier réintégré au CHU

Le tribunal a statué hier, en faveur du technicien de sécurité, mis à la retraite d'office par le CHU de Caen : une décision provisoire.

Le tribunal administratif a statué hier, en faveur de Serge Vautier, mis à la retraite d'office par le CHU de Caen « **pour perturbations du fonctionnement normal du service** ». Frédérique Gey, l'avocate de ce dernier, avait déposé un référé, pour obtenir suspension de cette décision.

Le tribunal a émis « **en l'état de l'instruction un doute sérieux, quant à la légalité de la décision** ». Il a enjoint l'établissement hospitalier « **en attendant qu'il soit statué sur le fond** » de réintégrer Serge Vautier dans ses fonctions et dans les plus brefs délais. Une décision du tribunal également « **justifiée par le fait que cette mise à la retraite d'office entraîne pour lui une diminution de rémunération du tiers et de ses revenus** ».

Le CHU devra aussi lui verser 750 € pour ses frais de justice. « **Il ne s'agit pas d'une annulation de la décision du CHU mais d'une suspension. Le juge se prononcera dans 6 à 9 mois sur la demande d'annulation** », a précisé Frédérique Gey, l'avocate de Serge Vautier.

Lors de l'audience jeudi (O.F. de vendredi) le technicien chargé de la sécurité incendie, en poste à la maison de retraite du CHU, avait

demandé par le biais de son avocate sa réintégration. Elle avait notamment plaidé en expliquant « **que les motivations du CHU étaient floues et qu'on ne savait pas vraiment ce qu'on lui reprochait** ». Mais aussi qu'il perdait 600 € par mois sans compter les primes et indemnités et qu'à 58 ans, il aurait du mal à retrouver du travail.

De son côté le CHU, représenté par son directeur général, Angel Piquemal, avait rappelé que cette décision de mise à la retraite d'office avait été prise à l'unanimité du conseil de discipline avec les syndicats et l'administration. Mais aussi « **que M. Vautier aurait dû être exemplaire vu ses qualifications en matière de sécurité. Qu'il ne portait pas de vêtements professionnels et avait refusé les procédures de sécurité à la barbe et aux vues de tous. C'est ce qui a motivé la décision du CHU. Cette mise à la retraite n'a rien à voir avec son combat contre l'amiante** ».

Contacté, Serge Vautier s'est dit « **content mais je suis sûr que cette décision de mise à la retraite est liée à mon combat sur l'amiante. Il n'y a que ça qui a pu la motiver** ».

Jointe, la direction du CHU n'a pas souhaité s'exprimer.